

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01104

Numéro SIREN : 842 503 500

Nom ou dénomination : CAVSAN

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2021 sous le numéro de dépôt 439

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise <u>CAVSAN</u>				<input type="checkbox"/> Néant *
Adresse de l'entreprise <u>2 Rue du Général Moulin 14000 CAEN</u>				
SIRET <u>8 4 2 5 0 3 5 0 0 0 0 1 4</u>				
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 0</u>				Durée de l'exercice précédent * <u> </u>
				Exercice N-1 clos le <u>[3,0] [0,6] [2,0,1,9]</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012	
	Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	030	
	Immobilisations financières * (1)	040	830 525 042	830 525
	Total I (5)	044	830 525 048	830 525
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances { Clients et comptes rattachés *	068	070	
	(2) Autres * (3)	072	074	
ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	
	Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II	096	098	
	Total général (I + II)	110	830 525 112	830 525
PASSIF				Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	830 000
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
	Réserves réglementées *		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131) 132	
	Report à nouveau		134	
	Résultat de l'exercice		136	(2 148)
	Provisions réglementées		140	
	Total I	142		827 852
	Provisions pour risques et charges		Total II	154
DETTE(S) (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	1 424
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	724
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	50) 172	525
	Produits constatés d'avance		174	
	Total III	176		2 673
Total général (I + II + III)				180 830 525
RENTOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 830 525
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

**CERTIFIÉ
CONFORME**

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

		Désignation de l'entreprise	CAVSAN	Formulaire déposé au greffe de l'IR	018	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N clos le 13.03.2018
<small>Formulaire obligatoire l'article 302 ajouter à fer du Code général des impôts</small>							
A – RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	206		210
	Production vendue	Biens			215		214
		Services *			217		218
	Production stockée *	<small>(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)</small>					222
	Production immobilisée *						224
	Subventions d'exploitations reçues						225
	Autres produits						230
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234
	Variation de stocks (marchandises) *						236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)						242
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE)		243				244
	Rémunérations du personnel *						250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252
	Dotations aux amortissements *						254
	Dotations aux provisions						256
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259					262
		260					
	Total des charges d'exploitation (II)						264
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270 (2 148)
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)			294
	Produits exceptionnels (IV)						290
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D) 348)					300
	Impôt sur les bénéfices * (VII)						306
	2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310 (2 148)
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312			314 2 148
Réintégriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986		ZFU-TE (44. octies et octies A) 987				342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981		JEI (44. sexies A) 989				
	ZRD (44. terdecies) 127		ZRR (44. quindecies) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies) 991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies) 990				
	ZFA (44. quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. sexdecies)		992				
	Droit divers Crédit due au report en arrière du déficit		346				350 675
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352		354 2 823
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			Déficit col. 2	356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col. 1	370		372 2 823
	Déficit col. 2						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2019

Extension

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

(4)

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : CAVSAM				Neant <input type="checkbox"/>			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700	705					
Terrains	710	715					
Constructions	720	725					
Inst. techniques mat. et outillage	730	735					
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745					
Matériel de transport	750	755					
Autres immobilisations corporelles	760	765					
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI 995				
Déficits imputés		983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI) 996				
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		960	2 823				
Total des déficits restant à reporter		970	2 823				
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						383	
N° du centre de gestion agréé						385	
Montant de la TVA collectée						374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	
Montant des prélevements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 879 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

(5)

DGFiP N° 2033-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise:	CAVSAN	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le: ..01/09/2018 et clos le:	30/06/2019	Données en nombre de mois 1 0
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à ces immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des cotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3) 137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	024	026
Période de référence	024	/ / / / / / / /
Date de cessation		/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

ANNEXE

Préambule

L'exercice social clos le 30/06/2019 a une durée de 10 mois.

Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 830 525,00 €.

Le résultat net comptable est une perte de 2 148,01 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 01/08/2019 par les dirigeants.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		830 525		830 525
Immobilisations financières				
TOTAL		830 525		830 525

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis	8 300	100	830 000
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	8 300	100	830 000

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	1 474	1 474		
Fournisseurs	724	724		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations	475	475		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 673	2 673		

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	724
Fournisseurs	
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
TOTAL	724

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
I – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
➔ Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SARL PPP FINANCE	21 960	3 766	50	830 000	830 000	- 1424		269 339	6 737	
➔ Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
SARL MANI	1 000		47.5	475	475					
II – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
➔ Filiales non reprises en I :										
a) Françaises										
b) Etrangères										
➔ Participations non reprises en I :										
a) Françaises										
b) Etrangères										

CAVSAN
Société à Responsabilité Limitée (à associé unique)
Au capital de 830.000 euros
Siège Social : CAEN (14)
2 rue du Général Moulin
RCS CAEN 842.503.500

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 DECEMBRE 2019**

*** Proposition d'affectation du résultat :**

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé, soit une perte de 2.148,01euros, de la manière suivante :

- virement de la perte au poste « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte qu'il n'a été procédé à des distributions de dividendes depuis l'immatriculation de la société.

*** Vote de l'Associé unique :**

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique.

**Certifié conforme
La Gérance**

